

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 21 OCTOBRE 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, mercredi, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020), à 18h00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Michel Béland, Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint étaient également présents.

289-10-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous avons reçu une question de la part de Monsieur Favreau.

290-10-20

TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 792

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitant la directrice générale à procéder à la suspension de tout employé, notamment l'article 113 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait rapport au conseil municipal, le 21 octobre 2020 du résultat de son enquête;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de prendre acte et d'entériner la suspension administrative, par la directrice générale, de l'employé matricule # 792, du 8 au 23 octobre 2020;

De suspendre, sans solde, l'employé matricule # 792, pour une période de dix (10) jours ouvrables à compter du 26 octobre 2020.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

291-10-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18h05.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 octobre 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier